

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal.
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 17 SEPTEMBRE

LA LOI ÉLECTORALE

La législature va prochainement entrer dans sa quatrième et dernière année; son mandat expire en octobre 1893.

Avant de disparaître, la Chambre actuelle sera invitée à résoudre les propositions concernant la loi électorale. Elle ne pouvait songer à la modifier à son profit; elle doit légiférer pour ses successeurs.

Les projets modifiant la loi électorale sont nombreux.

Personne n'a songé à toucher au scrutin d'arrondissement. Il s'agit parfaitement au système de pression politique et administrative des républicains au pouvoir.

Toutes les propositions déposées — par des républicains — les conservateurs n'ayant point la prétention de faire adopter par la majorité une modification quelconque dans la législation électorale, supposent le maintien du scrutin uninominal.

La première proposition ne rencontrera aucune opposition. Elle émane du gouvernement et tend à augmenter le nombre des représentants consécutivement avec l'accroissement de la population, dans certains arrondissements, constaté par le recensement de 1891.

Après viendra en discussion le projet relatif au renouvellement partiel de la Chambre. Le mandat législatif aurait une durée de six ans; mais tous les trois ans il serait procédé au renouvellement des députés par moitié. Le gouvernement n'a point encore fait connaître son avis sur cette réforme dont le but apparent serait de maintenir l'esprit de la législation précédente, de donner plus de suite à l'œuvre parlementaire, de ne point laisser stériles des réformes entamées par les études des commissions.

Le but, non avoué, ne serait-il point de mettre à l'abri d'un de ces grands mouvements, soudains, irrésistibles de l'opinion, les institutions républicaines? A notre avis, c'est le seul, le vrai motif dont se sont inspirés les ministériels auteurs de cette proposition, modifiant essentiellement la législation française, depuis son fonctionnement basé sur le suffrage universel, pour la constitution de la représentation nationale.

Deux autres propositions électorales sont annoncées. L'une tendant à empêcher l'abus des influences pécuniaires en limitant légalement le chiffre des dépenses électorales. L'autre abrogeant la loi sur les candidatures multiples.

Les républicains avaient forgé cette dernière, pour s'en servir comme d'une arme défensive, contre le général Boulanger. Le péril disparu, on veut briser l'arme.

La première, à savoir la brigue électorale, est également inspirée par la tactique des anciens membres du parti national. On appréhende un renouvellement de cette tactique; impossible de prévoir, en effet, le lendemain en politique.

En somme, toutes ces réformes législatives

ont un but unique, plus ou moins avéré: museler le suffrage universel au profit du parti républicain.

EDMOND ROBERT.

TURPIN EN PRISON

On a peut-être oublié le procès Turpin-Triponé.

Et l'on ne sait peut-être pas que M. de Freycinet est le plus rancunier des hommes politiques.

Triponé, un greffier, fut condamné pour avoir trahi son pays.

Turpin fut condamné pour avoir dénoncé dans un livre les agissements de Triponé et certains procédés de l'administration.

On sait que l'administration n'admet pas que des hommes en dehors d'elle inventent quelque chose.

Quand on lui soumet une invention qui peut lui être utile, elle la repousse ou bien s'arrange de manière à la contrefaire.

Le martyrologe des inventeurs qu'elle a ainsi réduits à la misère ou poussés à la fureur constituerait un gros volume.

Où la rancune de M. de Freycinet se manifesta méchamment contre l'inventeur de la mélinite, c'est dans la différence qui fut faite, à la prison, entre le greffier Triponé et le martyr Turpin.

A Triponé, une chambre presque confortable.

A Turpin, une cellule hideuse.

Tous les adoucissements pour l'un et toutes les rigueurs pour l'autre.

Comment s'est-il fait que Turpin ait pu obtenir du papier et des livres? M. de Freycinet, évidemment, ne peut songer à tout, et il a dû oublier de donner des ordres. Il est possible aussi que M. Loubet, de qui dépendent les services pénitentiaires, n'ait pas jugé à propos de satisfaire la rancune persistante du ministre de la guerre.

Toujours est-il que Turpin, dans sa prison, a continué de travailler pour son pays. Il n'a pas de rancune, lui, en songeant à la France. Et il a fait une découverte après laquelle les ingénieurs de l'État couraient sans succès depuis longtemps.

C'est un système de fusée de mer pour le tir rampant et son obus détonateur.

Jusqu'ici, les expériences de l'artillerie officielle n'avaient donné aucun résultat pratique.

La solution de ce problème a été envoyée par Turpin, de la prison d'Etampes, à M. de Freycinet qui, naturellement, n'en a pas accusé réception.

Utilisera-t-on cette invention du prisonnier? Peut-être au moyen de ce qu'on appelle « les perfectionnements », la lui empruntera-t-on sans vergogne.

C'est la tradition administrative.

Quant à Turpin, il restera en prison.

Des gens bien informés affirment pourtant qu'on lui a fait offrir sa liberté, à la condition de rester muet et de se condamner à l'exil.

Il a refusé.

Le Figaro donne les détails suivants sur les travaux de Turpin et ses découvertes:

« Le problème de la dirigeabilité des ballons le séduisait depuis plus de deux années, et bien avant l'éclat qui devait l'amener à la prison d'Etampes, il s'était livré à d'importants travaux dans ce sens, en collaboration avec deux de nos ingénieurs-aéronautes les plus distingués, MM. Gabriel Yon et Corot.

« La condamnation de Turpin n'avait pas brisé cette collaboration; elle l'avait rendue seulement plus difficile.

« Les idées étaient échangées par lettres. Le 3 mars dernier, l'inventeur de la mélinite pouvait s'écrier: *Eureka!*

« Je suis sûr, dès à présent, écrivait-il à M. Yon, qu'en ce qui concerne notre ballon dirigeable, nous y arriverons très rapidement.

« Si j'étais libre maintenant, nous pourrions être prêts pour septembre! 40 kilomètres à l'heure, ce serait beau, bien beau! Je me contenterai à moins. »

« La seconde découverte faite par l'ingénieur Turpin, à Etampes, est considérable au point de vue de l'attaque ou de la défense des côtes; elle consiste en un système de fusée de mer pour le tir rampant (rasant) et son obus avec détonateur.

« Lorsqu'on tire le canon sous un angle de 20° environ, au-dessus de l'horizon et sur l'eau, les projectiles ricochent sur les flots avant d'atteindre le but qui peut être, soit un navire blindé ou non blindé, soit une batterie établie sur le bord de la mer, ou tout autre objet de défense que l'on veut atteindre près de la surface de l'eau.

« Des nombreuses expériences exécutées par l'artillerie et relatées dans le cours d'artillerie de Plessix (1886), il résulte que jusqu'ici on n'a pu obtenir une fusée assez sensible pour produire sûrement l'explosion du projectile à son arrivée au but, tout en étant assez insensible pour ne pas le faire éclater par les ricochets de l'eau.

« A la suite de ces insuccès, on a abandonné l'étude de la question, considérée comme insoluble. »

C'est ce problème d'un haut intérêt militaire que Turpin aurait résolu en marchant dans une voie toute différente de celle qu'avaient suivie nos officiers d'artillerie.

L'abbé Delafosse

M. l'abbé Delafosse, l'éminent vicaire général du cardinal de Rennes, vient d'écrire à la *Gazette de France* une bien importante lettre. Elle y a été reçue, comme bien l'on pense, avec empressement et M. Janicot lui a donné la place d'honneur dans son journal.

Nous venons de la lire.

M. l'abbé Delafosse soutient ce que nous avons toujours dit: que le Très Saint Père n'a rien demandé d'impossible aux catholiques de France et il démontre avec une grande autorité que Léon XIII a enseigné dans ses Encycliques la soumission à ce qu'on ne peut empêcher, sans aller jusqu'à la reconnaissance du pouvoir actuel. Il ajoute, preuves en mains, que le Pontife suprême veut l'union des catholiques afin de combattre l'ennemi, un ennemi

très fort, très discipliné, qui exerce un pouvoir redoutable, fait des lois impies et continue malgré tout à les exécuter.

Ce n'est pas contre le régime actuel que le Très Saint Père réclame une sainte ligue, c'est contre les hommes qui exercent abusivement le pouvoir.

L'auteur de cette lettre cherche à réunir dans une pensée commune de défense les conservateurs de toutes nuances, que des interprétations malheureuses et des exagérations malhabiles ont surpris et arrêtés dans leur action. — Il voudrait voir se renouer des liens imprudemment brisés.

Ne l'avons-nous pas regretté nous-mêmes et à notre avis c'a été une grande faute d'exciter des défiances qui ont obligé les hommes considérables, réunis autour de Son Eminence le cardinal de Paris, en dehors de toute idée politique humaine, à se séparer.

Leur retraite a été une chose fâcheuse. Doit-on leur en faire un crime?

Hélas! non. Combattus par une jeunesse ardente et inexpérimentée, ils ont préféré se retirer et laisser le champ libre à ceux qui prétendaient mieux faire. Alors des divisions se sont produites, les meilleurs se sont tus et éloignés et l'on sait ce qui est arrivé aux élections municipales et départementales. Les personnes qui promettaient monts et merveilles, qui criaient: place aux jeunes, dans l'impossibilité d'avoir des candidats sérieux, ont prêché l'abstention. Tout ce qu'elles ont tenté a échoué misérablement et elles ont été cause que des candidatures jusqu'ici respectées ont été distancées par des candidatures détestables.

En présence des résultats que l'indifférence politique a causés, nous comprenons que M. l'abbé Delafosse essaie de réagir, de ramener ceux qu'on a écartés de la lutte et qu'on n'a pu remplacer.

M. Delafosse est avant tout un chrétien énergique, un homme de bien, qui veut à tout prix, à cause des périls que court la société, qu'on forme une nouvelle ligue et, pour qu'il n'y ait plus de malentendus, il demande instamment que sur le terrain anti-maçonnique, on soit uni dans une lutte sans trêve, où chacun apportera sa bonne volonté, son énergie, son action; les uns leur expérience, les autres une ardeur précieuse et digne des avant-postes.

Nous avons, dès le premier jour, donné une adhésion bien franche à l'union de la France catholique, notre adhésion sera également acquise à la ligue de M. Delafosse, telle qu'il l'entend, avec les réserves personnelles qui sont l'honneur de tant de familles en France, et plus particulièrement dans nos provinces.

Les loyales et franches explications précises avec soin dans la lettre de M. l'abbé Delafosse seront lues avec intérêt, nous les recommandons à l'attention de nos amis et nous sommes heureux qu'elles émanent d'un ecclésiastique que la justice républicaine a pu frapper, mais qu'elle n'a pu ni décourager, ni empêcher de pousser un suprême cri de ralliement.

(Espérance du Peuple.)

Tirages Financiers

Obligations Ville de Paris 1865.

Le numéro 224,977 gagne 150,000 francs.
Le numéro 248,596 gagne 50,000 francs.
Les numéros 422,405 — 88,367 — 124,108 — 178,497 gagnent chacun 10,000 francs.
Les numéros 41,973 — 437,077 — 220,137 — 157,497 — 586,142 gagnent chacun 5,000 francs.

Crédit foncier. — Bons à lots 1887.

Le numéro 113,940 gagne 100,000 francs.
Le numéro 245,836 gagne 5,000 francs.

Bons algériens 1888.

Le numéro 146,812 gagne 100,000 francs.
Le numéro 53,429 gagne 5,000 francs.

Obligations de Suez 5 p. 100.

Le numéro 293,922 gagne 150,000 francs.
Les numéros 88,956 — 207,392 gagnent chacun 25,000 francs.
Les numéros 289,106 — 102,956 gagnent chacun 5,000 francs.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 16 septembre 1892.

La Bourse est dans d'excellentes dispositions, les fonds étrangers sont en ébullition et la liquidation de quinzaine au parquet s'opère avec des facilités d'argent extraordinaires. Le 3 0/0 sur lequel on a détaché le coupon aujourd'hui, laisse un peu à désirer, bien que son cours de clôture de 99.75 corresponde à celui d'hier. Le 4 1/2 est très ferme à 105.97.

La Rente Italienne a les honneurs de la journée; elle progresse à 93.30 en avance de 50 centimes sur son dernier cours d'hier.

L'Extérieure s'inscrit à 65 5/16. Le Rouble perd deux points sur le bruit de la rupture des négociations commerciales entre la Russie et l'Allemagne. Les fonds Russes sont offerts.

L'action de la Banque de France est en avance à 4,065. Le bilan d'hier accuse une augmentation de 47 millions au portefeuille commercial et une diminution de 3 millions à l'encaisse.

Le Crédit Foncier est très bien tenu à 1,126. Dans sa séance du 14 courant le conseil a autorisé pour 3,599,550 fr. de prêts nouveaux, dont 2,867,000 en prêts fonciers et 732,000 fr. en prêts communaux.

La Banque de Paris est en progrès à 670.
La Société Générale a des demandes au comptant à 486 fr. Cette société met en paiement, le premier octobre, un coupon de 6.25 par action.

Le Crédit Lyonnais passe de 805 à 807 fr. En tenant compte des 17.50 à toucher le 25 septembre, le cours de ce titre ressort à 790.
Les Chemins Economiques valent 430 fr.

La revue de Montmorillon

Poitiers, 16 septembre.

Ce matin, vers une heure et demie, un grand orage s'est abattu sur Poitiers et ses environs.

Une pluie diluvienne, accompagnée d'éclairs intenses et de coups de tonnerre répétés, n'a cessé de tomber durant une heure entière. Cet orage s'est calmé à temps pour permettre à une grande partie de la population de Poitiers de prendre le train de 3 h. 41 qui mène à la revue de Montmorillon. L'affluence à la gare est énorme.

Montmorillon, 16 septembre.

Les troupes ont mangé la soupe à 6 heures, avant de quitter leurs cantonnements, d'où elles sont parties à 6 h. 1/2, afin de se rendre sur l'emplacement désigné pour la revue.

Le terrain est favorable; les orages de la nuit ont cessé vers trois heures du matin et un vent assez vif a desséché le sol; quelques nuages seuls se montrent, la matinée sera très probablement chaude. Le 9^e corps trouve sur le terrain le parc d'aérostation attaché à son artillerie.

Le 9^e corps suit le chemin vicinal de Lussac à Saulze et se présente à 8 h. 1/2 sur le terrain de la revue situé à l'ouest du chemin de Théuil à l'étang Beaufour et au nord du chemin vicinal de Saulze à Lussac.

L'artillerie est en tête, suivie de l'infanterie et de la cavalerie, les troupes du 9^e corps entrent sur le terrain, par un mouvement bien exécuté.

Le 12^e corps quitte Montmorillon à 6 h. 1/2 et se dirige sur le terrain de la revue; l'em-

placement qui lui est réservé est au sud-est de celui que le 9^e corps occupe; il est situé entre l'étang-Beaufour et la ferme de la Vacheresse, à l'ouest de la grande route de Montmorillon à Moulismes.

Le 12^e corps arrive dans le même ordre que le 9^e et prend position en passant par le Léché et l'étang-Beaufour.

A 8 h. 1/2 toutes les troupes prennent la formation prescrite pour la revue en lignes parallèles au chemin de Lussac à Saulze, à la droite duquel est dressée la tribune.

Le 9^e corps est le plus rapproché de la route de Montmorillon à Moulismes; dans chacune de ses divisions, les 17^e, 18^e et la division mixte, les quatre régiments sont accolés et formés en colonne, par bataillons en colonne double à 15 mètres d'intervalle.

La première ligne se prolonge par le 12^e corps (23^e et 24^e divisions et division mixte), dans la même formation que le 9^e corps. Chacun des deux corps place à sa droite ses compagnies du génie, en ligne de colonnes de compagnie, à 6 pas.

La 2^e ligne, à 100 mètres de distance, est formée par l'artillerie à intervalles serrés à 3 mètres. L'artillerie de chaque corps dispose à sa gauche les groupes d'artillerie divisionnaires du même corps. Les groupes sont à intervalle de 30 mètres. Le parc d'aérostation prend position entre les deux corps.

La cavalerie, en masse profonde, forme la troisième ligne.

Les voitures des cantinières, après avoir accompagné les troupes à leurs points de rassemblement, gagnent les points de dislocation.

Chaque corps établit une ambulance à la ferme de Léché.

La tribune présidentielle, longue de 200 mètres sur 36 mètres de profondeur, est adossée à la route de Moulismes à Montmorillon, à gauche du chemin de Lussac à Saulze. Elle est recouverte et garnie de coulis, ornée de nœuds rouges et soutenue par des colonnes entourées de lances; au fond, une tapisserie rouge et vieil or, portant un écusson en forme de soleil formé par des lames de sabre entrecroisées.

Dès trois heures du matin les habitants ou visiteurs arrivés par le train de Poitiers à Montmorillon, se dirigent vers Léché. La route est convertie de piétons et de voitures de toutes sortes, louées fort cher, jusqu'à deux cents francs.

La foule est tassée autour de l'enceinte formée par des jalons reliés ensemble au moyen de fils de fer, elle est maintenue par la prévoyance et monte dans les champs avoisinants, sur quelques petits monticules.

Dès 9 heures, la route de Montmorillon à Moulismes est déblayée, afin de faciliter le passage de la voiture du Président.

A neuf heures et demie arrive le général de Cools et, quelques instants après, les officiers étrangers entrent sur le terrain. La foule les applaudit.

Le général Warnet vient également assister à la revue.

Le train présidentiel arrive à Montmorillon à 9 heures 18.

M. Carnot prend place dans un landau attelé à la Daumont. Il est accompagné de M. de Freycinet, du général Borius et du colonel Pamart. L'escorte est formée par les dragons.

A dix heures précises, une salve de 101 coups de canon annonce l'arrivée de M. Carnot sur le terrain de la revue; les voitures des députés et sénateurs se portent à sa rencontre. Les troupes présentent les armes.

Le Président de la République passe la revue. Pendant ce temps, les officiers étrangers vont se placer à droite de la tribune.

A dix heures trente-cinq, le Président revient à la tribune, où après avoir salué le commandant de l'escorte, il prend place entre MM. de Freycinet et Burdeau.

A onze heures, un régiment d'infanterie se range face à la tribune officielle; devant lui viennent se placer les officiers qui vont être décorés. Le général de Cools s'avance et dit au

Président: « Monsieur le Président, les dispositions sont prises. »

Le Président descend de la tribune et passe entre les deux rangs des officiers à qui il attache les décorations. Il est accompagné par M. de Freycinet, M. Burdeau, le général Borius et le lieutenant-colonel Dalstein.

Voici la liste des décorations:

Sont nommés *commandeurs* de la Légion d'honneur:

Le général de division Lamiroux et le général de brigade Danloux, ancien commandant de l'Ecole de Saumur.

Officiers: le colonel Tristan, du 20^e d'artillerie; le lieutenant-colonel d'Armagnac, du 50^e d'infanterie; les commandants Bigard, du 77^e d'infanterie; de la Vaissière, du 211^e; Pelissière, du 331^e.

Chevaliers: Le lieutenant-colonel Trémeau, commandant en second l'Ecole de Saumur; les officiers étrangers: le capitaine Manger, les capitaines Orchaud, du 113^e d'infanterie; Mesnard, du 144^e; Louis Savet, du 276^e; Bergerot, du 79^e; Combes, du 108^e; Rebejrotte, du 138^e; de Sauter, du 7^e hussards; Lemaitre, du 20^e d'artillerie; Sobat, du 9^e escadron du train; le Clerc de Lennville, de l'état-major du général de Lamay; Bourget, du 220^e; Collinet de la Salle, de la cavalerie mixte; Aurely, de l'artillerie territoriale; l'infirmerier Delzenne, de la Compagnie d'Orléans.

Le général de Cools se place devant la tribune, à 750 mètres environ, et le défilé commence; les musiques de la 17^e division se placent, pendant le défilé de cette division, immédiatement à côté du général de Cools.

La 17^e défile en masse dans un ordre parfait au milieu des applaudissements qui l'accompagnent ensuite, d'ailleurs, la 18^e division et la division mixte.

Cette dernière défile avec les musiques de la 18^e.

Le 12^e corps défile à son tour, dans le même ordre. Son passage est aussi applaudi que celui du 9^e.

Chronique Locale ET DE LOUEST

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, dans notre compte-rendu de la revue de Montmorillon, M. le général Danloux, ancien commandant de l'Ecole de Saumur, commandant la brigade de cavalerie à Tours, a été promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur, et M. le lieutenant-colonel Trémeau, commandant en second l'Ecole de cavalerie de Saumur, a été nommé chevalier.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Les assises du 4^e trimestre, pour le département de Maine-et-Loire, s'ouvriront à Angers le lundi 7 novembre prochain; elles seront présidées par M. Giron, conseiller à la Cour, qui aura pour assesseurs MM. Gallot et Renault-Morlière, également conseillers à la Cour.

A l'occasion de son voyage dans la Vienne, le Président de la République a accordé des grâces et remises de peine à un certain nombre d'individus condamnés par les tribunaux de ce département, et notamment par la Cour de Poitiers.

APPRECIATIONS D'UN ÉTRANGER SUR LES MANŒUVRES DU 9^e CORPS

Londres, 15 septembre. — Un correspondant du *Daily Graphic* dit que le colonel Talbot, attaché militaire de l'ambassade britannique à Paris, qui a assisté aux manœuvres françaises, a constaté que la bataille de lundi a été acharnée des deux côtés; les évolutions des troupes ont donné la véritable image des opérations de guerre.

Français et étrangers sont d'avis que ces manœuvres ont été supérieures à celles de l'année dernière comme tactique et précision.

LE GÉNÉRAL FREDERICKSZ

Attaché militaire à l'ambassade russe

C'est le général major baron Fredericksz qui présidait, aux grandes manœuvres qui se sont terminées par la revue de Montmorillon, les officiers étrangers envoyés en mission par leurs gouvernements.

Le général major baron Fredericksz est un homme dans toute la force de l'âge. Réputé comme un officier distingué, il s'est signalé pendant la guerre entre son pays et la Turquie.

Ce n'est que depuis 1887 qu'il est attaché à l'ambassade russe en qualité d'envoyé militaire.

Très répandu dans la haute société parisienne, il s'est créé de nombreuses sympathies, et ses salons de l'avenue Marceau sont le rendez-vous de tout ce que Paris compte d'illustrations.

Très Parisien, d'ailleurs, on le rencontre à toutes les premières et dans toutes les fêtes provinciales par l'apparat officiel ou par la charité publique.

Il est grand-officier de la Légion d'honneur.

On se rappelle que le général major baron Fredericksz faisait également partie, pendant les manœuvres de 1887, des missions militaires étrangères, comprenant cinquante généraux et officiers supérieurs qui séjourneront à Saumur du 15 au 21 septembre.

UN INSTITUTEUR HABILE

Dans le compte rendu que le *Courrier* a consacré au Comice agricole de Vihiers, le *Journal de Maine-et-Loire* relève le passage suivant:

« Quelques instituteurs de l'arrondissement — 3 seulement — et 4 élèves avaient envoyé à l'exposition de Vihiers des cahiers agricoles. »

» M. Davys, instituteur à Chacé, et M. Moreau, instituteur à Villebernier, présentaient des projets d'enseigner l'agriculture à l'école, réellement bien pensés et réfléchis.

» Un troisième instituteur, dont il vaut mieux taire le nom, aurait eu mille fois raison de garder chez lui l'écrit qu'il avait envoyé à Vihiers.

» Ce que nous reprochons à ce maître d'école, ce n'est pas tant d'avoir écrit 20 fois le mot *Agricole* (sic) et de ne savoir guère construire une phrase, mais c'est de poser en principe « que les prairies naturelles n'ont pas besoin de grands soins. »

» Quelle agriculture enseigne-t-on donc aux élèves de l'Ecole normale, pour qu'une fois devenus maîtres, ils enseignent de telles erreurs à leurs élèves? »

FÊTES DES ENVIRONS

Demain dimanche 18 septembre: assemblée à Saint-Lambert-des-Levés et à Brain-sur-Allonnes; — assemblée dite de la *Saint-Lubin* à Montreuil-Bellay.

CHEVAL EMPORTÉ ET ACCIDENT

Un accident s'est produit hier sur la route de Dampierre, près du Jagueneau. Un poste télégraphiste était établi en cet endroit et les chevaux étaient tenus par des cavaliers à pied.

Tout à coup un train sortit du tunnel et son arrivée jeta le désarroi parmi ces animaux; l'un d'eux s'emballa, et, dans sa course folle, renversa M^{me} Rebeilleau, de Dampierre, qui se rendait à Saumur.

M^{me} Rebeilleau a été reléevée dans un état assez grave avec de fortes contusions aux jambes et la tête toute ecchymosée.

Il y a longtemps que le public réclame de l'administration des chemins de fer de l'Etat un avertisseur très apparent et très sonore annonçant qu'un train est engagé sous le tunnel, afin que les conducteurs de voitures et les cavaliers sachent s'ils peuvent et doivent s'avancer. Ce n'est pas le premier accident qu'occasionne l'arrivée subite d'un train sur le pont métallique.

DISPARITION AU VAUDELNAY

Le sieur Louis Joubert, ferrier chez M. Brunet, au Vaudelnay-Rillé, n'a pas paru à son domicile depuis huit jours.

Samedi dernier, son maître l'avait envoyé, ainsi que son domestique Perrault, charger du fourrage à Brie (Deux-Sèvres).

Au retour, dimanche, Joubert était un peu ému. En passant dans le village de Sanzay, commune de Saint-Martin-de-Sanzay (Deux-Sèvres), il s'arrêta pour causer avec des personnes de connaissance, laissant Perrault filer avec les charrettes. Celui-ci, pensant qu'il allait le rejoindre, s'arrêta assez longtemps dans une auberge, à Saint-Martin. Ne le voyant pas revenir, il se décida à ramener les deux charettes chez son maître.

Depuis, il n'a plus revu son camarade.

Lundi matin, M. Brunet, qui croyait son ferrier de retour depuis longtemps, dit au jeune Joubert qu'il avait besoin de parler à son père. Le jeune homme lui répondit qu'il ne l'avait point revu depuis qu'il l'avait envoyé à Brie.

Justement inquiet de cette absence prolongée, M. Brunet ordonna de mettre son cheval à la voiture pour aller à sa recherche. En attendant, il entra dans son clos joignant à la maison.

En poussant la porte il fut tout étonné d'apercevoir un pantalon, dans la poche duquel se trouvait un porte-monnaie contenant 40 fr., une paire de souliers et un fouet sans manche. Il appela le jeune Joubert qui reconnut ces effets pour ceux que son père portait, samedi dernier, le jour de son départ.

Joubert était donc revenu chez son maître ! Comment se fait-il que ni sa femme, ni ses enfants ne l'avaient vu ? On fit des recherches dans tous les coins de la maison et aux environs, on interrogea les voisins, mais on n'apprit rien de découvert rien.

M. Brunet fit alors prévenir les autorités qui se livrèrent à une enquête qui, jusqu'à cette heure, n'a pas abouti.

L'opinion générale est que Joubert, honteux de s'être mis dans un état qui lui a fait oublier son devoir, est revenu rapporter ses effets au Vaudelnay et que, craignant les reproches de sa femme et de son maître, il n'a pas osé paraître devant eux et s'est donné la mort.

Les autorités se proposent de faire fouiller les mares, les puits et les bois pour tâcher de découvrir son cadavre.

Joubert est âgé de 51 ans. Sa femme dit qu'il n'avait jamais manifesté l'intention de se donner la mort.

MORT D'UN ANGEVIN AUX MANŒUVRES

Depuis quelques jours, on disait à Angers qu'un soldat du 135^e de ligne avait été piqué par une vipère ou par un insecte, une nuit qu'il était couché sous la tente, dans un champ.

C'est malheureusement vrai.

Avant-hier, jeudi, on recevait, à la mairie, avis de la mort de ce militaire.

Il se nomme Arnal; il est fils de veuve.

Ce jeune homme a été piqué par une araignée à la lèvre inférieure. Transporté à l'hôpital du Blanc, il y est décédé mercredi dernier.

En apprenant cette lamentable nouvelle, la pauvre mère est partie au Blanc pour rendre les derniers devoirs à un fils dont elle attendait avec espoir le prochain retour.

(Journal de Maine-et-Loire.)

LE CRIME DE BEAUPRÉAU

Le Journal de Maine-et-Loire raconte en ces termes le meurtre que nous avons relaté hier :

« A Beupréau, vivait un vieillard de 70 ans nommé Barbier, qui avait l'habitude de commettre de nombreuses indécentes, qui frisaient même l'attentat à la pudeur.

« Le 12 septembre, vers une heure de l'après-midi, Barbier sortit de chez lui et vint satisfaire un besoin, avec son inconvenance habituelle, devant la porte de son voisin, un malheureux père de famille, appelé Benestreau, terrassier de son état.

« Benestreau, qui avait dans sa maison cinq

jeunes filles, ses enfants, s'indigna d'un pareil sans-gêne, et dit au vieux polisson de se cacher, et d'aller plus loin se placer contre un mur.

« Au lieu de profiter de l'avertissement, Barbier riposta par des insultes et traita Benestreau de « crève-de-faim ». Le père de famille obligea le bonhomme à déguerpir et à rentrer à domicile.

« Mais, quelques minutes après, Barbier ressortait armé d'un bâton, et venait menacer le terrassier à sa porte.

« A cette vue, Benestreau s'emporta; il saisit une pelle et en porta un violent coup sur la tête du vieillard. Celui-ci tomba comme une masse.

« Effrayé de ce qu'il venait de faire, Benestreau se précipita pour relever Barbier qui râlait; puis, voyant qu'il avait frappé mortellement le bonhomme, il se rendit à la gendarmerie raconter la scène et se constituer prisonnier.

« Les gendarmes accoururent auprès de Barbier; il respirait encore, mais il perdait le sang par le nez et d'une profonde blessure à la tête. Deux femmes essayaient de le ranimer en lui faisant respirer du vinaigre.

« Quelques instants après arrivait M. le docteur Simon qui lui prodigua des soins inutiles. Barbier expira sans avoir repris connaissance.

« Les gendarmes ont maintenu le meurtrier involontaire dans leur chambre de sûreté en attendant les instructions de leurs chefs.

« Aussitôt que le parquet de Cholet connaîtra les circonstances de ce drame et la moralité de la victime, nous espérons qu'il rendra la liberté au malheureux père de famille. Benestreau a été brutal sans doute, mais il a bien des excuses. Il a été provoqué et son indignation contre un vieux satyre qui venait commettre des inconvenances devant ses enfants était bien légitime. »

A L'EXPOSITION NATIONALE DE TOURS

(De notre correspondant particulier)

Demain dimanche 18 septembre s'ouvre, à l'Exposition Nationale de Tours, une grande Kermesse qui ne durera pas moins de huit jours.

La Municipalité n'a rien négligé pour rendre attrayantes les grandes fêtes qui ont lieu à cette occasion avec le concours de M. Montel, directeur du Théâtre Municipal, de M^{me} Longhi, maîtresse de ballet, de M. Cazals, baryton, de M. Haas, pianiste, et d'une trentaine d'artistes et chanteuses des principaux concerts parisiens.

Un corps de ballet occupe les intermèdes des spectacles et concerts qui se donnent deux fois par jour et sur différents points de l'Exposition. Entre autres attractions, citons l'orchestre des Tziganes Hongrois que tout Paris a applaudi à l'Exposition Universelle de 1889 et qui remporta le 4^e Prix.

De nombreux comptoirs, étalages et jeux divers, tenus par un essaim de dames charmantes, ont été élevés dans le Parc central, dans le superbe Jardin d'Horticulture, les allées et sur la partie du quai si pittoresque de la Loire, enclavée dans l'enceinte de l'Exposition.

Les visiteurs affluent de toutes parts.

La clôture de la Kermesse aura lieu le 23 septembre; mais l'Exposition n'en restera pas moins ouverte aux retardataires jusqu'au 10 octobre prochain.

CH. S.

M. CARNOT A POITIERS

Dès trois heures, l'animation est grande dans les rues; la foule se masse principalement dans les escaliers de la Voie d'Accession, sur la place Saint-Didier, sur la place d'Armes et sur la place de la Préfecture.

L'artillerie forme la haie, sur le boulevard Solférino. Le 125^e est rangé partie sur la place Saint-Didier, partie dans la rue Victor-Hugo et sur la place de la Préfecture.

A quatre heures et quart, la cour de la gare est pleine de monde; mais les agents de po-

lice et les gendarmes font bientôt écarter les curieux.

A cinq heures moins treize minutes, retentit le premier coup de canon qui annonce le train présidentiel.

M. Carnot, qui porte le grand cordon de la Légion d'honneur, entre dans le salon où un superbe bouquet lui est offert au nom de la municipalité par M^{lle} Jablonski, Réau, Bourdin et Barbier.

Après avoir remercié et salué les membres du Conseil municipal, M. Carnot monte dans un joli landau, appartenant à M. Lesage et attelé de quatre chevaux, conduits par deux artilleurs et un maréchal des logis.

La musique de l'École d'artillerie, placée dans la cour de la gare, joue la *Marseillaise*.

Le cortège se met en marche précédé d'un escadron de cuirassiers. Il est cinq heures.

M. Arren, maire de Poitiers, est à côté de M. Carnot. En face: M. le général Borius et le colonel Chamoin.

Dans la seconde voiture: M. Burdeau, ministre de la marine, M. Thézard et M. Mastier. Dans la troisième: les officiers de la maison militaire du Président. Dans la quatrième: les deux autres sénateurs et M. Demarçay. Dans la cinquième: le député de Châtelleraut; M. Servant, premier adjoint, et M. de Casabianca, secrétaire général. Dans la sixième: M. Surreaux, deuxième adjoint, M. le capitaine Aublet, M. Tantin-Meinie et le représentant du *Journal officiel*.

Au bas de la voie d'accession, la compagnie d'Orléans a élevé un arc de triomphe monumental, dont les ornements sont faits avec des rails, des pioches, des coussinets, des lanternes de locomotives, etc., etc.

Au moment où le Président arrive vers le milieu du square du boulevard de la Préfecture, trois cents pigeons sont lâchés. M. Carnot salue en souriant la Société Colombophile.

Tous les balcons et toutes les fenêtres sont garnis de curieux.

Le cortège arrive sur la place Saint-Didier. Cris: Vive Carnot!

Fort joli l'arc de triomphe construit sous la direction de M. Brouillet. Il porte cette inscription: « Vive Carnot. »

Au pied, sont rangés les membres du Véloce-Club; en avant et de chaque côté de la voie, les membres de la Société de gymnastique.

La Chorale, placée sur les escaliers du Palais, exécute la cantate composée par M. Péronnet.

On a beaucoup plaisanté au sujet de l'arc de triomphe dressé au coin du théâtre. Sans doute, le dessous en est très simple, mais l'ensemble a un certain cachet. Tous ces drapeaux font bien. Ici encore, on a inscrit: « Vive Carnot! » Sur les deux montants on lit: « Vive la France! »

Les membres du « Guidon Poitevin », en costumes de courses fort coquets et tenant en main leur bicyclette, sont rassemblés au pied de l'arc de triomphe.

Le Président s'arrête pour recevoir deux beaux bouquets qui lui sont offerts par deux mignonnes fillettes: M^{lle} Arfeuille et Cornet. M^{lle} Arfeuille dit: « M. le Président, à l'égal des autres habitants de la France, les Poitevins veulent justement honorer le chef de l'Etat; permettez à deux petites Françaises de vous offrir ce bouquet comme un hommage bien respectueux. »

« Pour Madame Carnot, » dit M^{lle} Cornet en présentant son bouquet.

M. Carnot embrasse les deux enfants. Cris: Vive Carnot!

M. Fayoux fils offre un troisième bouquet, au nom de l'« Union Poitevine. »

La Lyre Orphéonique, placée sur des gradins élevés en face la rue Victor-Hugo, chante: « Salut à Carnot » hymne composée par M. Henri Puisais et dont M. le Président a bien voulu accepter la dédicace.

Donnons-en le refrain:

Salut à toi, Carnot,
Étoile de la France,
Ton nom est Loyauté,
Équité, Espérance,
Le Peuple, avec fierté,

Carde pour sa devise,

Honneur et liberté.

L'arc de triomphe dressé par la compagnie d'éclairage électrique à l'entrée de la rue Victor-Hugo est fort joli.

Il est cinq heures vingt quand M. Carnot entre dans la cour de la rue de la Préfecture, aux sons de la *Marseillaise* exécutée par la musique du 125^e. Le trajet n'a donc pas duré plus de vingt minutes.

Toutes les sociétés de la Ville sont réunies sur place.

M. Carnot s'arrête sous la marquise construite devant la porte principale. Quand tout le Conseil municipal se trouve rangé au pied de l'escalier, le Président descend et serre la main à chacun. M. Desmoulin crie: Vive Carnot! Vive le Président!

La réception est terminée.

La grande retraite aux flambeaux annoncée pour 8 heures et demie n'a pas eu lieu, faute de musique, paraît-il.

Mais la foule est dédommée de sa déception.

Vers neuf heures et demie, un mouvement se produit dans la rue Victor-Hugo, on entend des: Vive Carnot!

C'est, en effet, le Président qui se dirige, à pied, vers la place d'Armes. Il est accompagné de MM. Arren et Mastier.

Après le dîner, tout intime, M. Carnot a demandé: « Que fait-on ce soir? » On lui a répondu que la retraite aux flambeaux avait dû être contremandée; mais qu'il y avait concert sur la place d'Armes. « La musique viendra-t-elle ici? a repris le Président? Non? Eh bien, allons l'entendre un moment ».

Et le Président est sorti.

La foule est compacte autour du kiosque. Déjà plusieurs morceaux du programme du concert ont été exécutés.

M. Carnot arrive sur la place d'Armes. On lui fraye avec peine un passage.

Le Président s'avance jusqu'au pied de l'estrade où il reste un moment. Après avoir entendu un passage de la cantate que chante de nouveau la Société Chorale, il regagne la préfecture au milieu des acclamations.

Hier matin, M. Carnot est parti à 8 heures pour Montmorillon.

Il a été salué sur la place de la Préfecture par une centaine de curieux.

LE CRIME DE CIZAY-LA-MADELEINE

Nous apprenons ce matin qu'un crime a été commis à Cizay-la-Madeleine.

On a assassiné le sieur Logereau, cultivateur, et on l'a jeté dans un puits d'où le corps a été retiré.

Un individu sur lequel pèsent les soupçons a été arrêté et amené à Saumur.

A la chambre:

— Dumanet, dit le sergent, que votre astiquage il est dégoûtant!

— Oh! sergent, j'ai pourtant rudement frotté le cuir avec du cirage.

— Alors que vous avez du mauvais cirage.

— Sargent... je ne suis pas dedans.

— Que si, Dumanet, que vous y êtes dedans... et pour Jeux jours encore.

PILULES SUISSES!

Le médicament le plus populaire de France.

HERNIES

Supprimer tout traitement et ne plus porter de ces mauvais bandages qui, du reste, ne font qu'augmenter le mal. Remplacer ces mauvais appareils et opter pour celui de M. J. GLASER spécialiste herniaire, 19, allée de Villemonble, au Raincy, Paris.

Guérir en 60 jours les hernies les plus difficiles, tel est le nouveau problème résolu après de longues et minutieuses recherches. Nous engageons vivement nos lecteurs atteints de hernies à aller consulter M. J. Glaser, qui sera en personne à Saumur, le 24 septembre, hôtel de Londres; à Angers, le 25, hôtel du Cheval Blanc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^r GEORGES FERRIERE, commissaire-priseur à Saumur, rue de Bordeaux, 64.

VENTE

Aux enchères publiques
APRÈS DÉCÈS
Et par suite d'acceptation bénéficiaire,
Des MEUBLES
Et Objets Mobiliers

Dépendant de la communauté ayant existé entre les époux VAUCÉL-MOLLAY.

Le LUNDI 19 SEPTEMBRE 1892, à 1 heure du soir, route de Rouen, commune de Saint-Lambert-des-Levées, dans une maison occupée précédemment par lesdits époux VAUCÉL-MOLLAY.

Il sera vendu :

Armoire, buffet, bois de lit, lit de fer, literie, linge, garde-robe, vaisselle, verrerie, environ 1,000 kilogrammes de foin, pommes de terre, oignons, haricots, fruits et raisins à récolter, fûts vides à peaux et autres, échelle, sarceluse et divers objets.

LE MARDI 20 SEPTEMBRE 1892, à 1 heure du soir, dans une cave située au Petit-Puy, commune de Saumur :

10 hectolitres de vin blanc récolte 1881 ;

15 hectolitres de vin rouge même récolte ;

Fûts et bouteilles vides ;

Par le ministère de M^r FERRIERE, commissaire-priseur.

Au comptant, plus 40 0/0.

MAISONS ET MAGASINS

A Louer présentement

Rue d'Orléans, 49.

S'adresser à M. MEYER, rue d'Alsace, 43.

A LOUER MAISON NEUVE

Avec ou sans écurie

Place du Port-Saint-Nicolas, 3.

S'adresser à M. FAYARON, rue de la Comédie, 21.

Etude de M^r BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication

Le DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 1892, à une heure, en l'étude de M^r BRAC, notaire.

UNE MAISON

ET TOUTES SES DÉPENDANCES

Avec jardin contenant environ 11 ares, puits et bassins.

Le tout situé au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levées, appartenant aux époux BRÉHÉRET.

Pour visiter et avoir tous renseignements, s'adresser aux propriétaires et à M^r BRAC, notaire.

A CEDER, pour cause de décès, près du mari, une

Épicerie avec débit sur le comptoir, située au centre de la ville d'Angers, dans un quartier commerçant. Chiffre d'affaires, 58 à 60 fr. par jour. Loyer, 420 fr. Logement 5 pièces : prix 50 fr. (On demande 200 fr. au comptant seulement.)

S'adresser chez M. J. MAÛL, directeur des Affiches Angevines, 5, rue Voltaire, Angers. Renseignements gratuits.

A AFFERMER

PRÉSENTMENT

La Ferme de Bouchainre

Commune de Verrie.

Pour tous renseignements, s'adresser, à M^me LENOBLE, d'Angers, rue Montauban, 8.

A AFFERMER

La Métairie du Bois-Barré

Située commune de Forges, près Doué-la-Fontaine.

Comprenant : Bâtiments d'exploitation et d'habitation, et quarante-cinq hectares de terres labourables et vignes.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. CESBRON, expert à Doué.

VENTE

PAR SUITE DE SAISIE

Le LUNDI 26 SEPTEMBRE 1892, à 1 heure de l'après-midi, au Bureau Central de l'Octroi, rue Cour-Saint-Jean, à Saumur,

1^o 965 Litres d'eau-de-Vie

A DIVERS DEGRÉS

2^o Un Bateau

AVEC SES AGRÉS

La vente aura lieu au comptant, plus les frais.

Les droits de régie, et d'octroi s'il y a lieu, seront à la charge des acquéreurs.

On pourra déguster les eaux-de-vie, avant la vente, en s'adressant au Bureau Central de l'Octroi. (694)

A LOUER

PRÉSENTMENT

UNE MAISON

Rue de Bordeaux, 5X bis.

Comprenant sept pièces, avec ou sans écurie et remise.

S'adresser à M. BURBAU, rue Basse-Saint-Pierre.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Petite MAISON

Avec JARDIN bien affrété

Contenant 500 mètres carrés environ.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un Dictionnaire

DE LITRÉ

4 Volumes et un supplément reliés

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

VOITURE FOUR PONEY

S'adresser au bureau du journal.

A SAINTE-GENEVIÈVE
Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER



SOCIÉTÉ

HUILES D'OLIVE DE NICE

Extrait de l'article 2 des statuts :
« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

DÉPÔT :

Maison IMBERT Fils

Rue d'Orléans, 33-SAUMUR-Rue Dacier, 38

Spécialité d'HUILE D'OLIVE Vierge extra

DE NICE

Le flacon... 2 fr. 80 Le 1/2 flacon... 1 fr. 50

Verres repris à 30 centimes Verres repris à 20 centimes

En Bonbonnes en verre garnies d'Osier

En bonbonne de 3 kilog... le demi-kilog. 1 fr. 50
de 5 kilog... — 1 fr. 10
de 10 kilog... — 1 fr. »

MODÈLES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES

Les emballages sont repris aux prix facturés



Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- 1^{er} Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.		Expr.	Omn.	
	matin	soir		matin	soir		matin	soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6		9 24	10 12	9 41	10 12	1 23	
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 40	4 53
Noyant-Méon	11 20		1	3 8	7 40	1 15		5 56
Linières-Bouton	11 29			3 17	7 49			6 6
Vernantes	11 43			3 30	8			6 16
Blou	11 54			3 41	8 10			6 26
Vivry	12 2		1 28	3 49	8 17			6 33
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	12 39			4 35	8 52			7 12
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32			6 50
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43			7 2
Chacé-Yarrains	12 38	8 47		4 29	8 49			7 8
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56			7 16
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 10	2 25	3	7 40
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 11	9 18	2 52	3 19	8 24
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39		11 40
Saintes			6 24	11 59		6 22		2 21
Bordeaux			9 56	4 22		9 3		4 56

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.		Semi	Mixte	Expr.	Expr.
	matin	soir		matin	soir				
Bordeaux			5 40	8 25			12 30	3 40	
Saintes			7 12	9 9			11 40		
Niort	5 25		9 42	10 51		2 7	2 36	8 23	7 48
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	4 35	4 28	5 6	9 13	10 12
Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 36	
Chacé-Yarrains	10 11	7 26			3	5 23		9 41	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5		6 14		
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 23	7 46			3 16		6 26	9 55	
(départ)		7 25	11 5		2 54		6 5		
Nantilly (départ)		7 36	11 15		3 6		6 16		
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24		11 1	12 7
(départ)	7 57	11 35	1 39	3 18	5 29	6 29		11	7 12
Vivry	8 11	11 49		3 30	5 57	6 43			
Blou	8 20	11 58		3 36	6 6	6 52			
Vernantes	8 33	12 11		3 49	6 19	7 6			
Linières-Bouton	8 46	12 23		4	6 31	7 18			
Noyant-Méon	9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31		11 44	
Château-du-Loir	10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48		12 33	1 30
Chartres	2 47		5 56	9 46	12 4	12 45		3 33	4 44
Saintes	5 55		7 30	11 20	2 27	3 5		5 10	6 15
Bordeaux									

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.	Mixte
	matin	soir		
Saumur	7 52	11 16	4 34	
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	
Chinon	9 4	1 5	7 29	

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Marc.	Omn.	Mixte
	matin	soir			
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25	
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52	
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36	
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15	
(départ)	6 50	9 27	4 5	10 39	
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1
Doué	7 22	9 58	5 13	5 38	11 8
Martigné	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28
Angers	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Mixte	Marc.	Omn.	Omn.
	matin	soir				
Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15	
Montreuil	6 1	8 32	11	1 20	7 54	
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23	
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 31	
le Vaudelnay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43	
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54	
(départ)	7 38		1 31	2 21	9 22	
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 13	
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 44	
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 8	

LA FLÈCHE A SAUMUR

STATIONS	matin		soir	matin	soir
	matin	soir			
La Flèche	7 20	10 25	4 5		
Clefs	7 35	10 46	4 20		
Baugé	7 52	11 13	4 37		
Jumelles	8 6	11 32	4 49		
Les Hayes	8 10				